

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

A V I S

Procédure d'enregistrement - Règlement d'emprunt no 0955-002

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues ainsi qu'un emprunt de 9 000 000 \$, tel que déjà amendé

Procédure de demande de tenue d'un scrutin référendaire

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur desservi par le réseau d'aqueduc.

- 1) Lors d'une séance ordinaire tenue le 26 août 2025, le Conseil a adopté le règlement d'emprunt numéro 0955-002 et intitulé : « Règlement 0955-002 modifiant le règlement 0955-000 décrétant des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues ainsi qu'un emprunt de 9 000 000 \$, tel que déjà amendé ».
- 2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement numéro 0955-002 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant faire enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité (carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport.)

- 3) **Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h du 8 au 12 septembre 2025, à la Centrale du citoyen située au 10, rue Saint-Joseph, à Saint Jérôme.**
- 4) Le nombre de demandes requises pour que le règlement numéro 0955-002 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 2 874 pour le réseau d'aqueduc. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 0955-002 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- 5) Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h le 12 septembre 2025 à la Centrale du citoyen située au 10, rue Saint-Joseph, à Saint Jérôme.
- 6) Le règlement peut être consulté au bas du présent avis ainsi qu'au bureau de la greffière de la Ville situé au 300, rue Parent, à Saint-Jérôme durant les heures habituelles d'ouverture.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR DESSERVI PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC :

- Toute personne qui le 26 août 2025, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné
 - être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle
- Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois ;
 - L'inscription à ce titre est conditionnelle à la réception par la municipalité d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant ou une résolution demandant cette inscription.

- Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois ;
 - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
- Personne morale :
 - Avoir désigné par résolution, parmi ses membres administrateurs ou employés, une personne qui, le 26 août 2025 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
 - Avoir produit avant ou lors de la signature du registre, la résolution désignant la personne autorisée à signer le registre sur la liste référendaire, le cas échéant.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 27 août 2025.

Le greffier adjoint de la Ville,

Simon Vincent

Simon Vincent, Avocat

Pour toute information :
450-436-1512
Service de l'ingénierie poste 3459
Service des finances, poste 3094

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0955-002

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
0955-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DE CONDUITES D’EAU
POTABLE SUR DIVERSES RUES AINSI
QU’UN EMPRUNT DE 9 000 000 \$, TEL QUE
DÉJÀ AMENDÉ**

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro CM-17712_25-08-05 donné aux fins des présentes lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 5 août 2025;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUI :

ARTICLE 1.- L’annexe 1 du règlement 0955-000 est, par les présentes, modifié afin de modifier l’emplacement des travaux tel que détaillé à la nouvelle page deux de l’annexe intitulée « Devis estimatif détaillé » jointe au présent règlement.

ARTICLE 2.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Maire,

MARC BOURCIER

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/ss

Avis de motion :	5 août 2025
Présentation :	5 août 2025
Adoption :	26 août 2025
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***

ANNEXE 1
SERVICE DE L'INGÉNIERIE
DEVIS ESTIMATIF DÉTAILLÉ

Projet : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues

Date : 12-nov-24

#	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UN.	MONTANT
1,0	Réhabilitation des conduites d'eau potable par gainage			
1	Conduite côté ouest - Carrefour du Nord (2023)	595 m.lin.	1 125,003 \$	669 376,785 \$
2	Rue Lejeune (de la Faune à Leduc) (2023)	175 m.lin.	1 125,003 \$	196 875,525 \$
3	Rue du Boisé (du Boisé à Avenue des Érables) (2023)	906 m.lin.	1 125,003 \$	1 019 252,718 \$
4	11e Avenue (16e Rue à extrémité) (2023)	122 m.lin.	1 125,003 \$	137 250,366 \$
5	Terrasse Colonia (2023)	85 m.lin.	1 125,003 \$	95 625,255 \$
6	Rue des Pins (du Souvenir à Curé-Labelle) (2023)	167 m.lin.	1 125,003 \$	187 875,501 \$
7	11e Rue (Avenue des Mésanges à 35e Avenue) (2023)	452 m.lin.	1 125,003 \$	508 501,356 \$
8	35e Avenue (10e Rue à 35e Avenue) (2023)	376 m.lin.	1 125,003 \$	423 001,128 \$
9	Rue Bruno-Nantel (Marie-Victorin et Laviolette) (2023)	210 m.lin.	1 125,003 \$	236 250,630 \$
10	38e Avenue (complet) (2023)	131 m.lin.	1 125,003 \$	147 375,393 \$
11	Terrasse Suzanne (complet) (2023)	285 m.lin.	1 125,003 \$	320 625,855 \$
12	Rue Barrette (Sainte-Marcelle à Pierre-Le Moyne) (2024)	160 m.lin.	1 096,193 \$	175 390,880 \$
13	Rue des Pélicans (Sainte-Antoine à Avenue du Parc) (2024)	432 m.lin.	1 096,193 \$	473 555,376 \$
14	36e Avenue (1er Boulevard à 11e Avenue) (2024)	733 m.lin.	1 096,193 \$	803 509,469 \$
15	21e Avenue (22e Rue à 22e Rue) (2024)	265 m.lin.	1 096,193 \$	290 491,145 \$
16	20e Avenue (1er Boulevard vers 6e Rue) (2024)	341 m.lin.	1 096,193 \$	373 801,813 \$
17	34e Avenue (6e Rue à 10e Rue) (2024)	252 m.lin.	1 096,193 \$	276 240,636 \$
	Total frais engagés pour 2023 et 2024			6 335 000,00 \$
1	Rue Latour (2e Boulevard à extrémité est)	490 m.lin.	1 110,00 \$	543 900,00 \$
2	Martigny Ouest (De Martigny O à Gauthier)	195 m.lin.	1 110,00 \$	216 450,00 \$
3	Boul. des Laurentides	190 m.lin.	1 110,00 \$	210 900,00 \$
4	Boul des Hauteurs (115e avenue à 117e avenue)	325 m.lin.	1 110,00 \$	360 750,00 \$
5	Boul des Hauteurs (119e avenue à 121e avenue)	225 m.lin.	1 110,00 \$	249 750,00 \$
6	Boul des Hauteurs (115e avenue à Curé Labelle)	440 m.lin.	1 110,00 \$	488 400,00 \$
COÛT DES TRAVAUX :				8 405 150,00 \$
COÛT DES TRAVAUX 2025 :				2 070 150,00 \$
Services prof., frais de règlement, contingences et taxes (+/- 29 % de 2025) :				594 850,00 \$
TOTAL :				9 000 000,00 \$

Préparé par :


Marie-France Tessier, ing.
Chargée de projets du Service de l'ingénierie

Approuvé par :


Simon Brisebois, ing.
Directeur adjoint du Service de l'ingénierie